

Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes



Fait de société

Dossier n° 2007- 11-019

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques. Aussi, tout naturellement, nos numéros ont pris place dans la collection « Espace de Libertés » qu'édite le *Centre d'Action Laïque*.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

000-0047663-36

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 25 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorez s'il vous plaît votre versement de 5 €.

Fait de société

Avec la participation de Marcel BOLLE DE BAL
Professeur émérite de l'Université libre de Bruxelles

***Referendum* pour citoyens maxiens : pour ou contre le vote obligatoire ?**

Il est un « fait de société » qui inquiète ceux d'entre nous attentifs à la vitalité de nos démocraties : c'est le désintéret d'un grand nombre de nos contemporains pour la chose publique, pour la politique et la gestion de la cité. Que constatons-nous en effet dans la plupart des pays où le vote n'est pas obligatoire ? Une désaffection croissante des électeurs pour l'exercice de leur devoir citoyen. Un peu partout les responsables politiques sont élus par un corps électoral anémique. L'abstention gagne du terrain chaque année. Peu important ici les causes – multiples – de cette préoccupante désaffection. Personnellement celle-ci me paraît de nature à saper la légitimité de nos structures démocratiques, durement conquises au prix de longues luttes sociales et politiques. Que faire pour contrecarrer ce phénomène ? Le vote obligatoire, tel qu'il existe chez nous, peut-il constituer un remède, parmi d'autres, pour résoudre, fût-ce partiellement, cette pathologie démocratique ? Ou bien doit-il être rejeté, comme je l'ai récemment entendu affirmé avec virulence, parce que fondamentalement anti-démocratique ? J'aimerais connaître l'avis des maxiens et des maxiennes à ce sujet. Pour vous aider à vous forger une opinion à ce propos – pour autant que, ce qui m'étonnerait, vous n'en ayez point encore – je vous sou mets ci-après le texte d'une Carte Blanche que j'ai adressée au « Soir » : elle devrait avoir été publiée au moment où vous lirez ces lignes.

Vote obligatoire et démocratie

« Nous voici à mi-chemin entre les élections communales qui viennent de se dérouler et les élections législatives qui se pointent à l'horizon. Or que voyons-nous resurgir de-ci de-là ? L'ancienne controverse entre partisans et adversaires du vote obligatoire, cette spécialité que notre cher pays partage avec quelques rares autres (la Grèce, le Sri Lanka ...). Ce qui m'a fait bondir, et m'incite à prendre la plume (?), c'est cette réflexion entendue lors d'un récent débat télévisé, et répercutée par un chauffeur de taxi récemment rencontré : le vote obligatoire serait « anti-démocratique » ! Rien de moins... Quand je pense que le droit de vote est précisément une conquête démocratique, un droit longtemps refusé aux prolétaires, puis aux femmes et, aujourd'hui encore, aux masses soumises à des régimes totalitaires... !

D'accord, m'objectera-t-on, mais pourquoi faire de ce droit un devoir sanctionné par la loi ? Par ce que, dans un contexte d'apolitisme rampant, voire tonitruant, il me paraît profondément regrettable, pour ne pas dire dangereux, que les élus du « peuple » le soient par une minorité de celui-ci. Lorsque j'observe que l'homme dit le plus puissant de la planète, le président des États-Unis, pays qui se veut le porte-étendard des valeurs démocratiques, est sélectionné par moins de la moitié des citoyens états-uniens, je ne puis m'empêcher d'estimer qu'il y a quelque chose de déréglé au sein de nos systèmes démocratiques. Or, ne nous l'a-t-on pas suffisamment répété : si vous ne vous intéressez pas à la politique, elle s'intéresse à vous. Si vous ne voulez pas voter, ne venez pas vous plaindre ultérieurement de la piètre qualité de vos représentants...

L'idée de « contrainte » ou d'« obligation » est insupportable à d'aucuns ? Cette résistance peut apparaître légitime à première vue. La revendication de liberté est *a priori* sympathique. Et pourtant... N'oublions pas que ce sont, dans bien des cas, les règles contraignantes qui constituent les meilleures garanties de nos droits et de nos libertés. Songeons-nous encore à contester le principe de notre sécurité sociale, fondée sur un régime d'assurances obligatoires nous prémunissant contre les aléas du chômage et contre les risques de maladies, nous offrant des congés payés et des pensions de retraite ? L'obligation scolaire ne

Fait de société

constitue-t-elle pas une avancée considérable, aujourd'hui acceptée par tous, sur la voie de la démocratisation de nos structures sociales ? Quel enfer serait la circulation sur nos routes et dans nos villes si les obligations contenues dans le code de la route ne limitaient pas notre autonomie d'automobilistes : ces devoirs imposés aux conducteurs favorisent paradoxalement leur liberté de circulation... et sauvent pas mal de vies humaines. Dans des situations de liberté absolue, le chaos s'installe rapidement, l'anxiété naît et se développe... débouchant, tout aussi paradoxalement, sur l'appel à un leader fort, « fuhrer », « duce », « gourou » ou « sauveur providentiel » ... situations portant en elles les pernicious germes du totalitarisme, c'est-à-dire l'antithèse absolue de la revendication initiale de liberté !

Loin d'être perçue comme une intolérable contrainte, l'obligation de voter de temps en temps devait, selon moi, être vécue non seulement comme un devoir, mais comme une chance ; celle de pouvoir exprimer nos valeurs et souhaits de citoyens au sein d'un régime démocratique. Il s'agit d'un devoir léger, certes sanctionné, mais de façon elle aussi légère. Que répondent à cela les opposants à cette obligation légale ? En refusant de se rendre dans les bureaux de vote, les réfractaires à l'exécution de leur devoir citoyen tiendraient à affirmer leur rejet d'une certaine politique (disons que cela pourrait sous-tendre l'attitude de certains contestataires militants...). Peut-être. Mais de quelle politique ? La politique des actuels gouvernants ? La politique en général (mais c'est un peu facile d'accuser celle-ci de ne point parvenir à résoudre nos propres contradictions, nous qui voulons payer moins d'impôts, mais exigeons que l'on augmente le nombre de policiers, d'infirmières, de juges, d'enseignants, etc.) ? Cette attitude nihiliste est fondamentalement ininterprétable... et donc sans effet réel. D'autant plus que les abstentionnistes comprendraient un grand nombre de pêcheurs à la ligne et d'autres concitoyens plus motivés par les plaisirs du dimanche que par l'implication, fût-elle passagère, dans la gestion de la chose publique... Ajoutons à cela que l'expression de la contestation peut se manifester par la remise d'un bulletin blanc ou nul : en ce sens les juridictions européennes compétentes ont reconnu la légitimité de cette obligation électorale, dans la mesure où le vote est secret et où la possibilité d'abstention est garantie.

Personnellement, je vois, en plus de ce que je considère comme un devoir citoyen d'exercer son droit de vote, deux avantages à cette pratique du vote obligatoire : d'une part inciter les électeurs à s'intéresser ne fût-ce qu'un petit peu à la vie de la cité, aux qualités des candidats; à l'expression d'un choix si possible raisonné ; d'autre part éviter de laisser la place libre pour les mouvements extrémistes qui, eux, ont un réel pouvoir de mobilisation à la fois de leurs militants aguerris et des électeurs mécontents. N'est-ce point le vote obligatoire qui, après la seconde guerre mondiale, a épargné à la Belgique, contrairement à la France, la présence d'un puissant parti communiste inféodé à Moscou ?

Droit citoyen, devoir citoyen, chance citoyenne : comment est-il possible, au nom de la démocratie, de stigmatiser et de contester le principe du vote obligatoire ? Je regrette de devoir dire que cela me paraît une aberration. Vouloir abolir ce principe serait, à mes yeux, une grave erreur, voire une menace pour la démocratie elle-même. »

PS : Jean Berger me fait remarquer – non sans quelque raison – que j'aurais pu évoquer le cas de la France plutôt que celui des États-Unis. J'avoue qu'en relisant mon texte avant de vous le soumettre cette idée m'avait effleuré : une certaine mobilisation « démocratique » s'y manifeste en effet autour de la prochaine élection présidentielle. À cette objection pertinente j'ai envie de répondre trois choses : d'abord qu'il faut attendre le jour de l'élection pour apprécier le taux de participation des électeurs au vote ; ensuite qu'un passé récent a révélé un fort taux d'abstention aux élections cantonales et régionales dans ce pays supposé être un des plus « politisés » au monde ; enfin que « l'exception confirme la règle » selon ce que nous enseigne la sagesse populaire...

Fait de société

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos programmes d'émissions
télévisées et radiophoniques ?**

**Rien de plus simple,
renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos
programmes détaillés**



LA PENSÉE ET LES HOMMES ASBL

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles

Tél. 02/640.15.20 – Fax 02/650.35.04

pensees.hommes@swing.be

www.lapenseeetleshommes.be

Avec le soutien du ministère de la Communauté française